



COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 13 JANVIER 2017

COMPTE RENDU

L'emploi était à l'ordre du jour du Comité Technique Local du 13 janvier 2017. Le CTL était réuni en 2ème convocation après boycott de la séance du 3 janvier 2017.

L'ordre du jour comportait 11 points (La DRFIP13 veut rattraper son retard)

La délégation FO DGFIP 13 a considéré qu'il convenait d'être présent à ce CTL pour opposer les arguments du syndicat aux décisions de notre direction locale sur l'avenir de nos services.

Il n'était pas question de laisser le champ libre à l'Administration dans la mesure où un certain nombre de points appelaient un vote formel.

Après avoir dénoncé dans notre liminaire « les chiffres de la colère », **41 suppressions d'emplois** sur notre département en 2017 et les pratiques de « concertation défailante » à la DGFIP concernant les transferts d'emplois, les restructurations et l'externalisation de nos missions au travers du PAS.

La délégation **FO-DGFIP13** a demandé des explications sur certains sujets pour lesquels il semblait nécessaire d'obtenir des précisions.

Depuis plusieurs années les documents fournis par l'administration locale ne conviennent pas à notre organisation syndicale.

FO-DGFIP13 insiste sur le fait que les documents donnant la réelle implantation des emplois, avec la répartition par cadres et les vacances sont indispensables pour voir la réelle situation dans notre département.

Malgré les outils informatiques utilisés par la Direction, il semblerait que notre requête ne pourra aboutir, au prétexte que le document de synthèse qui nous est fourni est suffisant et surtout très complexe à établir.

Les acteurs du dialogue social de notre département jouent « le flou artistique ».

On connaissait le scénario mais nous continuerons à jouer une autre partition tant que nos interlocuteurs feront la sourde oreille.

Pour **FO-DGFIP13** en tout état de cause les années se suivent et se ressemblent, de plus l'annonce de la mise en place du PAS aurait du avoir pour effet de ne pas supprimer d'emplois, mais au contraire d'en créer dans les services et les postes impactés par cette **pseudo réforme**.

On le voit bien, les non suppressions PAS viennent combler dans la plupart des cas de REELLES suppressions, il est a

Quelque soit les outils, les critères de sélection, les résultats sont toujours identiques....Les réformes incessantes dans notre direction impliquent des transferts, des restructurations et des redéploiements qui ont pour un seul effet de réduire toujours plus d'emplois.

Vote des OS : FO-DGFIP13 à marqué son profond désaccord en émettant un **vote négatif à ces réelles suppressions d'emplois.**

Suppression de la 3e Brigade de St Anne

Face à une fraude fiscale multiple, complexe et changeante, faire évoluer et optimiser l'organisation des moyens dédiés au contrôle fiscal externe constitue une piste de réflexion de la DGFIP ;

Pour faire face aux difficultés du contrôle fiscal la DRFIP13 a bien réfléchi et supprime La 3ème Brigade départementale de Vérification .

Pour une meilleure organisation, elle rééquilibre le nord et le sud du département en supprimant un emploi .

Vote des OS : FO-DGFIP13 vote contre.

Création au 1^{er} septembre 2017 de deux services départementaux de l'enregistrement (SDE)

Dans le prolongement de la démarche stratégique, de la Direction Générale, la DRFIP13 a fait valider le principe de création de 2 SDE ; les 7 pôles Enregistrement existant actuellement au sein des SIE seront regroupés à Saint-Barnabé pour Marseille et la Cible pour Aix-en-provence.

Prise d'effet au 1er septembre 2017.

Le dispositif de libre choix pour les agents a été remis en cause par la Direction générale, car aujourd'hui dans le cas d'une réorganisation de services intervenant au sein d'une même commune, l'agent dont l'emploi et la mission seraient transférés dans une autre structure, aurait obligation de suivre son emploi et sa mission..!

Concernant le volet immobilier de ce projet, les conditions d'installation seront présentées ultérieurement

Vote des OS : FO-DGFIP13 vote abstention

Transfert des emplois des RF d'AIX-en-PROVENCE et d'ARLES

SERVICE	AFIP	A	B	C	AST	Total
RF Aix-en-Provence	-1	-3	-6	-3		-13
Direction	+1					+1
DSPL		+1	+4			+5
DOCE-Services financiers		+1				+1
Division Recouvrement		+1	+2	+2		+5
Détachement services techniques SIP Aix nord Estienne d'Orves				+1		+1
RF Arles	-1	-2	-3	-2		-9
Direction	+1					+1
DSPL						0
DOCE-Services financiers		+1				+1
Division Recouvrement		+1	+3	+2		+6
Courrier,Standard Trésorerie Arles municipale					+1	+1

FO-DGFIP13 a abordé la question des RF d'AIX et d'ARLES

La direction locale nous a confirmé ne pas avoir reçu de directive Nationale sur les fermetures des RF.

Elle nous a assuré du protocole de mise en place de ces transferts d'emplois, en garantissant que les agents resteraient en surnombre sur leur commune .

Les élus **FO-dgfip13** veillerons à ce que point soit bien retranscrit dans le Procès verbal.

Vote des OS : FO-DGFIP13 : contre

Sur le sujet de l'expérimentation du dispositif d'entraide entre les Services de Publicité Foncière .

Concernant les retards accumulés qui entraînent la mise en place de ces dispositifs d'entraide, FO-DGFIP13 a fait remarquer qu'ils n'étaient nullement imputables aux agents, mais la conséquence des suppressions d'emplois au sein de la sphère SPF qui a connu ces dix dernières années des élévations de charges et des diminutions significatives de moyens, ce qui conduit aujourd'hui, parfois à des délais de publication hors norme.

Il est scandaleux de penser que cette solution puisse pallier à une réelle carence d'effectifs .

Actuellement chaque secteur fonctionne selon sa cartographie avec une spécificité particulière à chacun .

Ce type de soutien solidaire demandé aux agents, comme toujours exemplaires, est inadmissible.

De plus **FO-DGFIP13** a fait remarquer à la Direction qu'à partir du moment où il y a partage des tâches et partages des compétences, pour ne pas dire transfert de charge, pourquoi ce point à l'ordre du jour n'est-il pas porté au vote ?

Notre position est claire, nous aurions voté contre.

Les élus **FO-DGFIP13** ont demandé que ce point soit abordé dans un prochain comité.

La création des pôles de programmation spécialisé et pôle pénal à la DIRCOFI a retenu toute notre attention.

Le pôle de programmation spécialisé viendra en soutien des Pôles de contrôle expertises de la DGFIP.

Même directives pour le pôle pénal.

Malgré les explications de Mr Brioude sur le soutien parcellaire et la mise en place de programmations

« événementielles » une grande question reste en suspens .

Sachant que les pôles contrôle expertises font des requêtes sur SIRIUS à l'identique, à terme, est-ce que l'on pourrait présager un transfert de tâches des PCE DGFIP vers la DIRCOFI ?

Évidemment la réponse se veut rassurante : « c'est simplement une association des Directions locales pour compléter et affiner les programmations afin d'éviter des redondances de contrôles »

Nos camarades des PCE auraient tout à fait le droit de se sentir visés et à la limite vexés. Ne font-ils pas correctement leurs requêtes sur SIRIUS pour qu'on puisse supposer qu'ils aient besoin d'un tuteur ?

Réponse: « pas du tout. Il y a plus de points positifs que négatifs dans cette approche. Leurs expertises techniques seront toujours au centre des objectifs et chaque Direction gardera une autonomie ».

Merci du peu, **FO-DGFIP13** n'en croit pas un mot . Nous resterons à l'écoute sur ce sujet et ne manquerons pas d'intervenir le cas échéant.

Questions diverses

Changeons de SIRIUS et ajoutons un « H », pour de pas dire une Hache

FO-DGFIP13 aborde le sujet de la mise en place de SRHIUS et d'un éventuel positionnement de notre DRFIP sur une implantation d'un CSRH (centre de services des ressources humaines).

Mr Huart n'a pas d'information sur le sujet et nous laisse entendre que nous ne serons pas concernés .

Les élus **FO-DGFIP13** s'interrogent sur le devenir des personnels du service des ressources humaines de la DRFIP13.

Le Président nous indique que le sujet sera abordé le moment venu et sera ultérieurement débattu.

De nouveau un sentiment de non-dit et d'opacité sur le sujet .

Les élus **FO-DGFIP13** ont demandé des précisions sur le **vivier de l'équipe de renfort Départementale** et ont fait remarquer à la direction que le délai pour postuler était trop court et l'obligation de formuler une demande chaque année était très contraignante .

FO-DGFIP13 estime important le risque de perte de compétences et de qualité de travail car les agents sont de plus en plus souvent appelés à exercer des missions qui ne répondent pas à leur profil .Tout cela étant la cause du manque d'effectifs.

M. Blanco rappelle que le dispositif général ne permet pas de sortir un calendrier plus rapidement et qu'il faut obligatoirement remettre en cause le vivier chaque année.

Mr. Huart indique que ce sont les agents qui souhaitent varier leurs compétences et la multiplicité des missions le leur permet . Il explique que le mouvement des effectifs dans le département est la cause des difficultés rencontrées dans les postes .

FO-DGFIP13 rappelle, une fois de plus, à la direction que ce ne sont pas les mouvements des effectifs qui rendent les missions difficiles, mais le manque d'effectif .

Les élus ont souhaité aborder le sujet de la Trésorerie d'Allauch et la souffrance dans laquelle se trouvent les agents de ce poste.

Si la Direction n'intervient pas au plus tôt, le départ en 2017 de trois agents à la retraite va aggraver la situation qui est à notre sens déjà insoutenable.

Mr Blanco est au courant de la situation de ce poste comptable , mais aucune promesse n'a émergé de cette conversation.

Il est bien évident que le manque d'effectif est la cause directe du mal être de nos camarades d'Allauch.

FO-DGFIP13 continuera de défendre le service public de proximité et poursuivra son combat pour obtenir les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services et des postes.

Section locale **FORCE OUVRIERE** des Bouches-du-Rhône

FO - DRFiP 13 16 rue Borde

Tél : 04 91 17 92 04 / 05 Mèl : www.fo-dgfip-sd.fr/013

BULLETIN D'ADHESION

NOM : ----- **PRÉNOM** : -----

N° DGI ou N° AGORA : ----- **ADRESSE MÈL** : -----

GRADE : ----- **QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL** : -----%

AFFECTATION : -----

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ----- le -----

(signature)

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu
